

Argumentaire partagé concernant la consultation ICPE MARC SA sur Saint-Armel

du 28/09/2026 au 27/10/2026 à 17h30

Lien consultation : [https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees/COMMUNES/MARC-SA2?](https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees/COMMUNES/MARC-SA2?fbclid=IwdGRzaAUoNtjbGNrBSeg1mV4dG4DYWVtAjExAHBkb2YBc3J0YwZhcHBfaWQMMzUwNjg1NTMxNzI4AAEe_UDJf1eKs0SQy0vAfrG--XrTBh6XVYL284mpQwWNYMTojRAUm9PMTJnYEhU_aem_vXDL4IELr7pudcQNhBMtQ)

[fbclid=IwdGRzaAUoNtjbGNrBSeg1mV4dG4DYWVtAjExAHBkb2YBc3J0YwZhcHBfaWQMMzUwNjg1NTMxNzI4AAEe_UDJf1eKs0SQy0vAfrG--XrTBh6XVYL284mpQwWNYMTojRAUm9PMTJnYEhU_aem_vXDL4IELr7pudcQNhBMtQ](https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees/COMMUNES/MARC-SA2?fbclid=IwdGRzaAUoNtjbGNrBSeg1mV4dG4DYWVtAjExAHBkb2YBc3J0YwZhcHBfaWQMMzUwNjg1NTMxNzI4AAEe_UDJf1eKs0SQy0vAfrG--XrTBh6XVYL284mpQwWNYMTojRAUm9PMTJnYEhU_aem_vXDL4IELr7pudcQNhBMtQ)

Mail contribution pref-icpe-ep@ille-et-vilaine.gouv.fr

Objet du mail : Consultation du public-MARC SA à St ARMEL

EBV St Armel

Son président

Christophe BECHERIE

Contact :

ebvstarmel35@gmail.com



La Nature en Ville

Son président,

Pascal BRANCHU

Contact : 06 52 31 13 75

lanatureenville@gmail.com

N° de SIRET 811 264 894 000



Le 03/10/2026

Le document examine les effets cumulés potentiels du projet MARC SA : Broyage, concassage et criblage. Ceci émet des poussières dont la silice cristalline, des nuisances sonores fortes et des vibrations, trafic de Poids Lourds et Véhicules Légers, émissions de gaz à effet de serre et dispersion probable des poussières par les vents vers le centre de Saint Armel. Il souligne la proximité des habitations, des équipements sportifs, de l'école et de la crèche et demande que ces effets soient évalués de manière globale et documentée avant toute autorisation.

1. Objet de la contribution

La contribution vise à structurer les principales interrogations soulevées par le projet soumis à consultation ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement)

Elle met particulièrement en avant les nuisances sonores, les poussières avec la silice cristalline, le trafic de poids lourds, les émissions de gaz à effet de serre, les déplacements des salariés, ainsi que les effets du broyage, concassage et du criblage des bétons.

2. Bruit et vibrations : L'impact des nuisances sonores

Le document demande une prise en compte des nuisances sonores et vibratoires liées notamment aux équipements mécaniques, au concassage, au criblage et aux circulations de véhicules. Il insiste sur la propagation du bruit et sur les effets cumulés avec les autres sources présentes dans le secteur. Le dossier devrait notamment permettre de disposer d'un état initial représentatif et de mesures permettant une comparaison après la mise en fonctionnement.

3. Les poussières dont la silice cristalline (la plus dangereuse, idem mines et carrières)

Le broyage, concassage et criblage des bétons récupérés en vue de la revente des granulas triés. Toutes ces opérations associées sont des sources potentielles de poussières, notamment de particules "PM10 à PM4" contenant de la silice cristalline ingérable.

La contribution s'appuie notamment sur des références de l'Anses et de l'INRS et questionne le dispositif de surveillance proposé : mesures de PM10 et PM4 (les plus volatiles), durée de campagne, absence de référence suffisamment robuste, place des données météorologiques et capacité à réagir rapidement en fonction des conditions de dispersion.

4. Le transports et émissions de gaz à effet de serre

Le document retient 50 000 tonnes/an comme ordre de grandeur de référence. Il relève une incohérence à vérifier entre ce volume et le chiffre de 1 315 camions/an.

En prenant une charge moyenne de 25 à 30 tonnes, il estime plutôt environ 1 667 à 2 000 camions chargés par an, soit environ 3 340 à 4 000 mouvements d'entrée/sortie.

5. Ordre de grandeur des kilomètres parcourus

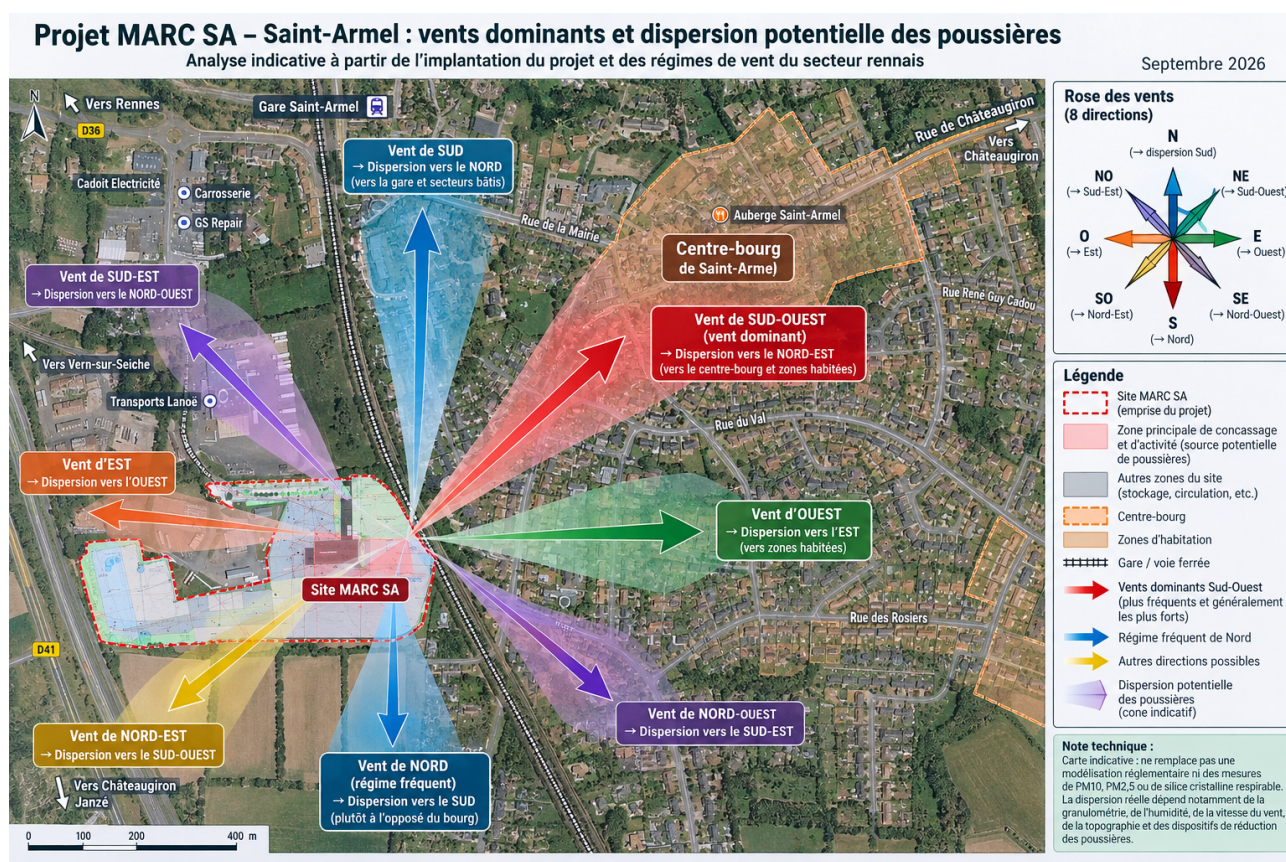
Sur la base d'un rayon moyen d'environ 30 km, évoqué lors de la réunion publique du 3 septembre 2026 et restant à confirmer par écrit, le document estime environ 100 000 à 120 000 km/an pour les rotations liées aux 50 000 tonnes. Il précise que les calculs d'émissions de CO2e présentés sont illustratifs et ne constituent pas une estimation officielle du projet.

6. Bilan carbone à compléter

La contribution considère que le bilan carbone ne doit pas se limiter aux véhicules des salariés et aux camions. Il devrait également prendre en compte les engins, le concasseur, le crible, les éventuels groupes électrogènes, l'électricité, l'arrosage ou les dispositifs de maîtrise des poussières, les bâtiments et leur éclairage, la maintenance et les déplacements professionnels.

7. Effet des vents et dispersion

Le document s'appuie sur des données Air Breizh / Météo-France et relève la prédominance de vents venant du sud-ouest. Compte tenu de la localisation du site, il considère que ces vents pourraient transporter des poussières vers le nord-est, en direction de secteurs habités. La carte de dispersion présentée est toutefois décrite comme indicative : une véritable modélisation nécessiterait notamment les caractéristiques des particules, les taux d'émission, la hauteur des sources, le vent, l'humidité, les précipitations, la topographie, les obstacles et les mesures de réduction des émissions.



Carte indicative des vents et de la dispersion potentielle des poussières MARC SA-Saint-Armel

8. Proximité des populations et équipements

La contribution insiste sur la proximité du projet avec les habitations et plusieurs équipements : une salle polyvalente / un équipement sportif indiqué à environ 200 m, ainsi qu'une école et une crèche indiquées à environ 300 m. Elle demande que cette proximité soit intégrée dans l'analyse des effets cumulés du bruit, des vibrations, des poussières et du trafic.

9. Alternative d'implantation

Une implantation au nord de la commune est évoquée comme alternative. Le document précise qu'un déplacement du projet ne supprimerait pas automatiquement les nuisances : une nouvelle analyse serait nécessaire concernant les vents, les poussières, le bruit, le trafic et la proximité des habitations.

10. Informations complémentaires demandées

Les associations demandent notamment de préciser : le type et la charge moyenne des camions ; le nombre annuel de camions et la définition des mouvements comptabilisés ; l'origine des matériaux et leur destination ; le rayon moyen des transports ; la capacité du concasseur et du crible ; les consommations de carburant et d'électricité ; les horaires et jours de fonctionnement ; l'implantation précise des équipements et stockages ; les dispositifs de maîtrise des poussières ; les points et modalités de surveillance de l'air et du bruit ; les distances exactes avec les riverains et équipements publics ; ainsi que les mesures initiales et les contrôles après démarrage.

11. Un constat interrogatif : la consultation présente une approche parcellaire, insuffisante.

Loin de la prise en compte des effets cumulés et des facteurs aggravants des pollutions du projet envisagé par MARC SA, qui n'est pas une entreprise familiale mais une filiale du groupe national GAGNERAUD.

Au facteur aggravant du vent s'ajoutent des effets cumulés déjà existants, mais qui sont mis de côté dans le projet et la consultation, pourquoi ?

Par exemple le site choisi par l'entreprise MARC SA se situe à proximité d'un axe routier de catégorie 2 et d'une voie ferrée qui comme le stipule l'avis de l'Anses peuvent être également recensés comme sites émetteurs de silice cristalline.

Autre point, l'entreprise ENEREIZH envisage aussi de broyer des matériaux récupérés (cf des plaques de plâtre), dans la ZAE des MOTTAIS. C'est une activité relevant d'une ICPE, avec quasi les mêmes impacts que pour MARC SA, mais sans aucune information rendue publique...

12. Points majeurs pour la conclusion

Le document met en avant cinq points principaux :

- L'impact sanitaire sur la santé des riverains et des salariés de la ZAE des MOTTAIS
- La nécessité de clarifier l'écart entre 50 000 tonnes/an et 1 315 camions ;
- La nécessité d'un bilan carbone intégrant l'ensemble des activités et équipements ;
- La nécessité d'une contre expertise indépendante, avec analyse spécifique de la dispersion des poussières compte tenu des vents dominants ;
- En amont de la décision préfectorale, la nécessité de documenter les nuisances physiques et leur cumul avec les autres sources existantes (les effets cumulés).

Conclusion

Le présent argumentaire est la synthèse réalisé à partir de la version V6 de la contribution associative en cours (transmise sur demande).

Cette synthèse reprend le contenu de l'expertise associative et les réserves méthodologiques du document sans constituer une expertise indépendante.

La contribution associative demande que la décision relative au projet MARC SA repose sur une évaluation complète et transparente des nuisances et de leurs effets cumulés. Elle souligne en particulier l'association entre concassage, poussières potentiellement chargées en silice cristalline, bruit, vibrations, circulation des poids lourds, émissions et conditions météorologiques, dans un environnement comprenant des habitations et des équipements accueillant du public.

La contribution des deux associations demande que ces éléments soient suffisamment documentés avant la décision d'autorisation .

Au vu des impacts, nos associations agissent pour obtenir un refus d'exploitation et demandent ici un avis négatif de la DREAL avec un passage en CODERST (commission départementale des risques), avec cette fois la prise en compte des effets cumulés énoncés dans notre contribution.

Le rejet total par la population à chaque consultation est avéré, cette implantation opportuniste doit être revu.

Car si MARC SA regroupe ses services dans son projet sur Saint Armel, seul l'activité de broyage, concassage et criblage pose un réel et sérieux problème.

Il est rejeté par la population de Saint Armel à chaque consultation, mais aussi semble-t-il par les autres entreprises de la ZAE des MOTTAIS...